

364. — 20 JUIN 1849. — *Loi contenant le budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1850* (1). (Monit. du 22 juin 1849.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget des non-valeurs et des remboursements est fixé, pour l'exercice 1850, à

la somme de un million neuf cent dix-huit mille francs (fr. 1,918,000), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre - signé par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORRAN.

TABLEAU du budget des non-valeurs et des remboursements, pour 1850.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.	
	Ordinaires et permanentes.	Extraordin. et temporaires.		
CHAPITRE PREMIER.				
NON-VALEURS.				
Art. 1 ^{er} . Non-valeurs sur la contribution foncière.	310,000 »	»	788,000 »	
Art. 2. — — — personnelle.	370,000 »	»		
Art. 3. — sur le droit de patente.	80,000 »	»		
Art. 4. — sur les redevances sur les mines.	18,000 »	»		
Art. 5. Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux.	10,000 »	»		
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)				
CHAPITRE II.				
REBOURSEMENT.				
<i>Contributions directes, douanes et accises.</i>				
Art. 6. Restitution de droits perçus abusivement.	29,000 »	»		
Art. 7. Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie.	1,000 »	»		
Art. 8. Remboursement du péage sur l'Escaut.	800,000 »	»		
<i>Enregistrement, domaines et forêts.</i>				
Art. 9. Restitution de droits, amendes, frais, etc., perçus abusivement en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	250,000 »	»		
<i>Postes.</i>				
Art. 10. Remboursement des postes aux offices étrangers.	40,000 »	»		
Art. 11. Déficit des divers comptables de l'Etat. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000 »	»		
Total du budget des non-valeurs et des remboursements. . fr.			1,130,000 »	
Total du budget des non-valeurs et des remboursements. . fr.			1,918,000 »	

(1) Présentation à la chambre des représentants par le gouvernement le 6 mars 1849. — Rapport par M. de Raeyer le 25 avril (*Annales*, p. 1211). — Discussion et

adoption le 30, à l'unanimité des 68 membres. — Rapport au sénat par M. Cogen le 7 juin (*Ann.*, p. 364). — Disc. les 8 et 14, et adoption dans cette séance, par 58 voix.